

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal **TASCHÉREAU**, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. **GOSSELIN**

Curé du Cap-Santé,

Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. **GOSSELIN**

Curé du Cap-Santé,

Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance, le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1892

SOMMAIRE :

La vraie justice, 565.—L'école neutralisée de Stillwater, 565.—Le syndicat des cultivateurs, 566.—Le Catholicisme au Manitoba et au Nord-Ouest, (1845-1892), 568.—A travers les journaux, 568.—A propos du recensement, 579.—L'Exposition de Chicago, 570.—Une mine de renseignements sur le Nord-Ouest, 571.—Près d'un berceau, 573.—A travers le monde des nouvelles, 576.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 3 ^e	juillet	—Saint Ignace. Soll. de sainte Anne.
Lundi, 1 ^{er}	août	—Saint Pierre aux liens.
Mardi, 2 ^e	“	—Oct. de sainte Anne.
Mercredi, 3 ^e	“	—Invention de saint Etienne.
Jouidi, 4 ^e	“	—Saint Dominique.
Vendredi, 5 ^e	“	—N.-D. des Neiges.
Samedi, 6 ^e	“	—Transfigurations de N. S. J. C.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 6h.
6h., 7h., 8h.—Grand'messe à 10h.
Vêpres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE,
Messes Basses le dimanche à 6.20
h., 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6,
7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Ca-
téchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes
à 6½h.—Grand'messe à 10 h.;

Vêpres à 2 h. ; Sermon et Salut à
7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE- VILLE

Messes basses à 5½, 6½ et 8 h.—
Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—
Grand'messe à 9½ h ; Catéchisme à
1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfré-
rie à 7 h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½
6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—
Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à
7 h.

CHAPELLE N-D DE LOURDES.

Messe basse le dimanche à 6.

L'ASSOCIATION DES FAMILLES

POUR LA

—PRIÈRE DU SOIR EN COMMUN—

“ Etude ”

Offerte à MM. les Curés et Missionnaires

PAR LE PROMOTEUR

Eglise Saint-Sauveur, Québec

MM. les Curés de Trois-Rivières et de Nicolet doivent s'adres-
ser à M. de CARUFEL, libraire, à Trois-Rivières, pour
les images (Cachets de l'Association) et pour
cette “ Etude.”

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

LA VRAIE JUSTICE.

« Si votre justice, dit Jésus-Christ, n'est plus pleine et plus parfaite que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. »

Ces paroles sont la condamnation de ces catholiques qui traitent de minuties la plupart des pratiques de la religion, et qui prétendent en faire assez du moment que rien, dans leur conduite extérieure, ne les compromet aux yeux de leurs semblables.

La justice consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû, sans restriction. Par conséquent, ils ne sont pas justes ceux qui se font une religion à leur goût, et n'acceptent des enseignements de l'Eglise que ce qui leur plaît. Ils ne sont pas justes ceux qui ne respectent pas la noblesse de leur origine, et souillent la beauté de leur âme en s'abandonnant au vice. Ils ne sont pas justes ceux qui se laissent entraîner à des paroles ou à des actes, qui indiquent de la haine, de la rancune ou du ressentiment contre le prochain. Ils n'ont pas une justice plus parfaite que celle des scribes et des pharisiens, et ils ne peuvent être sauvés s'ils ne se conforment à l'enseignement de l'Évangile sur ce point. Que tout bon catholique mette donc en pratique ces paroles de l'Évangile qui est le code éternel de la vérité, le livre de la moralité, de la sainteté, de la vraie justice, et par conséquent le livre de Dieu.

L'école neutralisée de Stillwater.

L'archevêque de Saint-Paul est arrivé juste à temps, paraît-il, pour assister à l'effondrement de l'école paroissiale *neutralisée*, de Stillwater. Le 23 juin, la commission des écoles a voté la résolution suivante : « à l'avenir, ce bureau ne devra louer, pour des fins

scolaires, aucune propriété ecclésiastique ou confessionnelle.» Il est probable que l'école de Faribault aura sous peu le même sort. Il était facile de prévoir ce divorce, qu'un *américanissime* déplore avec une naïveté qui ne laisse pas d'être instructive.

« Assurément, dit-il, à l'avenir, toute opposition au système des écoles paroissiales tombera. Il est démontré qu'il ne reste aux catholiques, pour donner de l'éducation à leurs enfants, aucun autre moyen que ce système des écoles paroissiales. Dans l'expérience qui vient d'être faite, les catholiques ont abandonné tout ce qu'il leur était possible d'abandonner, après avoir forcé leur conscience jusqu'à la dernière limite. Ils ont donné, gratis, l'usage de leur maison d'école et de leur terrain; ils ont soumis leurs institutrices aux examens officiels; ils ont abandonné leurs livres de classe et leurs méthodes; leurs prières et leurs cantiques, leurs gravures et leurs images religieuses; ils ont cessé d'enseigner le catéchisme pendant les heures de classe; ils ont même changé le nom de leur maison d'école..... Qu'auraient-ils pu faire de plus sans apostasier ouvertement? En vérité, grand nombre de fidèles ont cru qu'ils avaient trop abandonné, et pour calmer les craintes et les protestations, l'archevêque Ireland s'est rendu à Rome et a obtenu une *tolérance officielle* de l'arrangement, afin que toute critique indue cessât. Il semble que le *board* ne pouvait rien demander davantage. Et pourtant, on n'était pas satisfait. On demandait impérieusement que les religieuses qui avaient subi avec succès les examens, se dépoulassent du seul habillement qu'elles possèdent»

L'auteur de cette Jérémiasse est, paraît-il, un confidant de Mgr Ireland.

Le syndicat des cultivateurs

Lors de l'assemblée annuelle de la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec, un comité a été chargé d'organiser une société provinciale, à l'instar de la société des agriculteurs de France, dont le but est de faire tous ses efforts pour promouvoir l'agriculture. Cette dernière société qui ne compte pas moins de 10,000 membres a contribué à créer l'*Union* des agriculteurs de France, au nombre de 300,000 environ.

La société projetée sera organisée d'après la nouvelle loi des sociétés d'agriculture et d'industrie laitière, et sera connue sous la raison sociale du « Syndicat des Cultivateurs. » Elle sera et restera tout-à-fait indépendante des gouvernements.

Son but est surtout d'aider à la création et au maintien des

cercles agricoles et des sociétés analogues dans nos campagnes ; d'obtenir dans l'intérêt de ses membres, des renseignements précis, de nature à rendre l'agriculture plus prospère, dans toutes ses branches ; de faciliter l'achat et la vente des produits agricoles de choix, etc. Le syndicat se propose d'encourager la création, dans les environs de Québec, d'une ferme de démonstration ayant pour but de prouver, à l'évidence, que l'agriculture bien faite paie.

Nous félicitons les membres du comité provisoire d'avoir eu l'excellente idée de songer à nous doter d'une organisation qui va centupler le bien que font déjà les cercles agricoles. Nous espérons que le clergé, en particulier, n'hésitera pas à donner son plein concours à une œuvre aussi éminemment patriotique, lorsqu'il aura pris connaissance de la lettre suivante :

« Archevêché de Québec, 3 février 1892.

« M. J.-A. COTTURE,

« *Secrétaire du Syndicat des Cultivateurs de la Province de Québec.*

« Monsieur,

« Je suis très content d'apprendre qu'il est question de former un « Syndicat des Cultivateurs de la Province de Québec, » principalement pour aider à la création et surtout au maintien de cercles agricoles et de sociétés analogues dans nos campagnes. Il y a plusieurs années, j'ai eu connaissance de quelques sociétés de ce genre qui ont très bien commencé, mais j'ignore si elles existent encore.

« Le syndicat aura le bon effet d'en faire naître plusieurs, de leur donner plus de vie et d'établir entre elles une union qui les excitera à tâcher de se dépasser les uns les autres.

« J'accepte avec plaisir et reconnaissance l'honneur que vous me faites de me choisir pour premier patron de cette œuvre.

« Permettez-moi, en cette qualité de patron, de vous citer quelques textes de l'Écriture Sainte :

« Celui qui laboure sa terre sera rassasié de pain ; mais celui qui aime à ne rien faire, est très insensé. »

« Celui qui passe le temps à boire du vin avec plaisir tombera dans l'ignominie. » (Prov. XII, II.)

« La bénédiction du Seigneur fait les hommes riches et l'affliction ne se trouvera pas avec eux. » (Prov. X, 22.)

« Agréez, Monsieur, les vœux que je fais pour le succès de cette belle et importante entreprise, qui aura sans doute, comme toutes

les bonnes choses, des obstacles et des difficultés, mais qui, avec du courage et de la patience, finira par réussir.

« (Signée) E. A. CARD. TASCHEREAU. »

Les membres fondateurs du « Syndicat » auront à payer \$20 pendant 5 années consécutives ; les membres à vie, \$5.00 pendant le même temps, et les membres actifs, \$2.00 par année.

Les assemblées annuelles de ce Syndicat qui sera, dans un avenir prochain, le vrai Conseil d'Agriculture, auront lieu au commencement de chacune des sessions du Parlement de Québec, de manière à mettre les meilleurs cultivateurs de la province en contact avec leurs amis dans la Législature.

Le Catholicisme au Manitoba et au Nord-Ouest. (1845-1892)

En 1845.—Archevêques....	0	En 1892.....	1
do Évêques.....	1	do	4
do Vicariats apos- liques.....	1	do	2
do Diocèses.....	0	do	2
do Religieux	2	do	100
do Séminaristes... 0	0	do	7
do Frères convers. 0	0	do	68
do Scholastiques. . 0	0	do	8
do Religieuses	4	do	116
do Couvents	0	do	21
do Chapelles.....	4	do	150
do Résidences	4	do	111
do Ecoles	4	do	135
do Pensionnats... 0	0	do	31
do Elèves des éco- les	140	do	5000

Outre les églises et chapelles, il y a 127 stations, c'est-à-dire des endroits où les missionnaires vont à certaines dates dire la messe et prêcher, dans des maisons privées.

A travers les Journaux

On lit dans l'*Echo des Deux Montagnes*, à propos des troubles de 1837 :

« Quand, des hauteurs du pouvoir, les provocations tombent en foule et incessamment sur le pauvre peuple, il n'y a que le clergé qui soit capable de pousser la crainte jusqu'à poursuivre d'ana-

thèmes le malheureux ayant eu le courage de se mettre en défense.»

« La coupe de l'iniquité britannique était tellement comble, qu'en 1837 le bureau colonial sentait bien sa faute, puisque lord Glenog, qui était certain de sa majorité, écrivait à lord Gosford, trois jours avant l'adoption des résolutions basées sur le rapport infâme des trois commissaires nommés plus haut, qu'il espérait bien qu'il n'y aurait aucune révolte, mais que par précaution il allait envoyer au Canada deux bataillons avec quelques pièces de campagne ; puis ensuite, au lieu de cet envoi, il lui permit, en cas de besoin, de se servir de toutes les troupes en garnison au Nouveau Brunswick. »

« Et l'évêque Lartigue, au courant de tout cela, ordonne au peuple de ne point repousser de ses lèvres une coupe si repoussante ! »

« Et l'archevêque Fabre fait de même ! »

« Le bureau colonial se préparait à prendre les armes contre nous pour protéger la violation du pacte constitutionnel par le gouvernement, et le peuple, lassé de l'efficacité des moyens constitutionnels employés pendant un demi-siècle, dut y recourir pour s'opposer à la violation de ce même pacte constitutionnel, violation pratiquée avec audace, mépris et cynisme. »

« Et l'évêque Lartigue prêta son concours puissant à la violation du pacte constitutionnel. »

« Et l'archevêque Fabre approuve cela en refusant l'entrée du cimetière aux cendres du Dr Chénier, coupable d'avoir répandu son sang pour la défense du pacte constitutionnel susdit. »

Résumons cette pièce : le clergé seul sait être lâche ; Mgr Lartigue est un tyran, et Mgr Fabre un de ses imitateurs. Il est malheureux pour l'auteur que notre histoire démente toutes ces affirmations gratuites.

Les journaux protestants qui aiment à baver sur les institutions catholiques, peuvent consulter avec avantage *l'Echo des Deux Montagnes* et la *Patrie*.

A Montréal, la valeur totale de la propriété foncière, d'après le rôle d'évaluation, est de \$128,415,000. La valeur des propriétés exemptes de taxes, est de \$21,166,020, répartie comme suit : propriétés appartenant aux institutions catholiques : \$8,024,950 ; aux institutions protestantes : \$3,625,250 ; au gouvernement, à la Corporation et autres propriétés exemptes par règlement : \$9,505,820.

L'Etendard fait à ce sujet les judicieuses remarques qui suivent :

« La propriété exempte représente donc un peu plus de 15 pour cent de la propriété totale ; ce qui contraste étrangement avec les chiffres, exagérés à plaisir, de ceux qui combattent ces exemptions, et celles qui sont visées tout spécialement, c'est-à-dire les établissements de bienfaisance catholiques, ne représentent qu'un peu plus de 4 pour cent sur le total. »

En entendant les cris de paon de certains journaux radicaux de Montréal, nous n'aurions jamais cru que les exemptions de taxes des églises, presbytères et institutions catholiques ne représentaient guère que 4 pour cent sur le total. Ces exagérations indiquent l'esprit qui les anime.

A propos du recensement

« Ottawa, 8 juillet 1892.

« Monsieur le Sénateur,

« J'ai pu parcourir quelques états des paroisses. Je vois pour 1886 : L'Original, 218 familles ; Plantagenet, 185 ; Sarsfield, 79. Les mêmes familles en 1891 : L'Original, 211 ; Plantagenet, 200 ; Sarsfield, 158. Depuis dix ans, dans les comtés de Prescott et de Russell, nous avons de nouvelles paroisses : Sainte-Anne de Prescott, Wendover, The Brook, Rockland, Sarsfield, Saint-Albert, Casselman. De plus, nous comptons comme nouvelles missions : Saint-Laurent, South Indian, Billing's Bridge. Toutes les paroisses mentionnées sont en partie franco-canadiennes. Comment peut-on prétendre après cela que les Canadiens parlant français n'ont pas augmenté dans Ontario ?

« Continuez, monsieur le sénateur, à travailler pour les Canadiens ; vous trouverez bien de l'ingratitude, mais il ne manquera pas non plus de cœurs reconnaissants.

« Tout à vous,

« J. O. ROUTHIER, V. G. »

Cette lettre de Mgr Routhier à M. le sénateur Tassé, confirme l'expression d'opinion de la presse canadienne-française sur cette question.

L'Exposition de Chicago

On pourra admirer, l'an prochain, à l'exposition de Chicago, une horloge merveilleuse telle qu'on n'en vit jamais. C'est le chef-d'œuvre d'un Polonais qui a mis 6 ans à la construire.— Cette horloge représente une gare de chemin de fer avec toutes ses dé-

pendances et tous ses détails.—A chaque quart d'heure, cette gare est en pleine activité : les employés vont et viennent sur les quais ; les voyageurs se pressent, un train entre en gare, s'arrête, et l'on voit l'employé chargé de la surveillance des roues, passer le long du train et frapper de son marteau chaque roue, pour s'assurer qu'elle n'est point brisée ; puis tous les menus détails que comporte le service d'une gare.—Tous ces personnages, tous ces détails sont des automates parfaitement exécutés et se mouvant avec la plus exacte précision.

Une mine de renseignements sur le Nord-Ouest

On appelle *Homestead* l'octroi gratuit, moyennant \$10 pour payer les frais de bureau, de 160 acres de terre à tout homme âgé de 18 ans, ou aux veuves ayant des enfants. Le *homestead* forme un carré de $\frac{1}{2}$ millo sur $\frac{1}{2}$ millo.

Il y a deux sortes de lots gratuits : ceux qui n'ont jamais été pris et qu'on peut obtenir pour \$10, et ceux qui ayant été déjà concédés ont été abandonnés. Ces derniers s'obtiennent pour \$20 de frais de bureau, mais ils sont meilleurs que les autres généralement ou mieux situés.

Celui qui obtient un lot gratuit, doit remplir une des trois conditions suivantes :

1. Construire une maison habitable sur son *homestead* et, dans les premiers 6 mois de la concession, commencer à le cultiver. Pendant trois ans continuer à en cultiver une étendue raisonnable et y demeurer au moins 6 mois chaque année.

Demeurer dans un rayon de 2 milles de son *homestead*, au moins 6 mois par année, pendant trois ans. Durant la première année, labourer et préparer à semer 10 acres de terre ; la seconde année, semer et récolter 10 acres et en labourer 15 autres ; la troisième année, semer ces 25 acres et en labourer 15 autres. Pour obtenir le titre de propriété (patente) au bout de 3 ans, il faut en outre avoir construit une maison habitable et y demeurer depuis trois mois.

3. La première année, labourer et préparer pour semer au moins 5 acres ; la 2ème année semer ces 5 acres et en labourer 10 autres et construire avant la fin de la 2ème année une maison convenable et y demeurer pendant les trois années suivantes, tout en cultivant.

Pour obtenir ces lots on doit s'adresser à l'agent du gouvernement soit en personne, soit par un tiers, avec une autorisation spéciale.

Le colon perd ses droits à son homestead, s'il n'en prend pas possession dans les six mois.

Le gouvernement donne ces terres en toute propriété, mais le colon ne reçoit son titre de propriété définitif et n'a le droit de les vendre que lorsqu'il a rempli les conditions exigées par le gouvernement.

Le colon n'a à payer que les taxes municipales. Le bois de chauffage et de construction qui se trouve sur un lot gratuit n'appartient au colon que lorsqu'il a reçu son titre de propriété; en attendant il peut s'en servir pour son usage, mais ne peut en vendre qu'en payant une certaine redevance au gouvernement.

Il y a des *Homesteads* dans la Province de Manitoba, dans la vallée de la Saskatchewan, dans le district d'Assiniboïa, et surtout dans celui d'Alberta.

La première chose à faire par quiconque a l'intention d'aller se fixer au Nord-Ouest, est de prendre des renseignements. Pour cela, on ne peut mieux faire que de s'adresser soit à M. l'abbé Cloutier, archevêché de St Boniface; soit au R. P. Dommeau, de Prince-Albert; soit à M. l'abbé Morin, Edmonton.

Outre son homestead, un colon peut acheter autant de terres que ses ressources lui permettent. Il n'a qu'à s'adresser à la Compagnie du Pacifique, qui offre aux colons les plus grandes facilités pour le paiement. Elle vend à des prix très modérés, et fournit tous les renseignements voulus sur chaque lot en particulier. On peut d'envoyer toute information quelconque à M. L. A. Hamilton, commissaire des terres de la compagnie à Winnipeg.

De Winnipeg aux Montagnes Rocheuses, il n'y a pas moins, dit-on, de 250 millions d'acres de bonne terre arable, par conséquent il y doit y avoir place pour un certain nombre de Canadiens de la Province de Québec.

Les belles prairies de l'Ouest du Canada conviennent surtout à ceux qui ne veulent pas s'enfoncer dans la forêt pour s'y tailler un patrimoine. Là, pas de bois à abattre ni à faire brûler, pas de souches à arracher, pas de fossés à creuser, la terre est couverte partout d'un riche gazon naturel, toujours prêt à recevoir le soc de la charrue; le temps qu'on emploie ailleurs à abattre les arbres est employé ici à labourer et à semer. En toute saison le colon peut se rendre en voiture jusque sur son lot, et s'il vient au mois de juillet ou d'août, il peut dès le lendemain de son arrivée couper à la faucheuse tout le foin nécessaire à l'hivernement de ses animaux. Deux bœufs labourent de un acre à un acre et demi par jour; dans

le cours de l'été, le cultivateur peut ainsi préparer de 25 à 30 acres ; s'il a de quoi vivre en attendant la moisson prochaine, son avenir est assuré ; au bout d'un an il se trouvera plus avancé qu'un colon établi sur une terre boisée après 10 à 12 ans d'un dur travail de défrichement.

Près d'un berceau

Il avait nom Clément, parce que sa mère s'appelait Clémence, et qu'il était beau comme elle, et elle, douce comme lui. Ceux qui le voyaient l'enviaient à sa mère.

Il balbutiait les premiers mots ; il essayait les premiers pas.

Ses grands frères l'aimaient tant, ce cher mignon dernier-né ! Fernand allait jusqu'à lui prêter ses jouets, pour peu qu'ils fussent à demi fracassés ; et Toto ne pleurait plus quand petit frère dormait paisible dans le berceau.

La maison était joyeuse. Plusieurs amis y venaient, qui n'en disaient pas de mal en sortant. On y priait tous les jours, on s'y aimait de bon cœur, on travaillait sans relâche ; la mère pour ses trois fils ; le père, dont la lampe brûlait presque tout la nuit.

Le bonheur, en ce monde, ne dure pas.

Un matin, Clément s'éveilla sans sourire ; ses joues duvetées pâlissaient, et le regard limpide se ternissait de ses yeux si brillants la veille.

Le médecin vint aussitôt. Ces petits êtres ont si grande hâte de quitter la vie pour remonter au ciel ! Il vit l'enfant et hochâ la tête.

On mit le chéri dans son berceau, que protégeait une croix attachée par un nœud de ruban.

—Le sauverons-nous, docteur ?

—C'est Dieu qui sauve ! Patience ! Il faut attendre neuf jours.

Quel martyre ! Il fallait des soins minutieux : cette potion toutes les heures, alternant avec ce looch ; ces frictions deux fois par jour ; ces révulsifs violents, qui mettaient à nu la pauvre poitrine rose... et le dos amaigri où se dessinaient sous la peau rubéfiée les os fragiles !...

Quelle misère ! Personne à la maison ne dormait plus, que les deux aînés, qui demandaient à la bonne Vierge, à la prière du soir, de ne pas appeler encore Clément en Paradis.

La mère gardait l'enfant pressé contre son sein, car maintenant il ne devait plus rester couché : le sang engorgeait les poumons, il respirait à peine.

La lampe n'éclairait plus la veille laborieuse du Père. Il était là, plein d'angoisses, mêlant ses larmes aux larmes de Clémence.

Plus de joyeux éclats de rire au modeste logis !... plus de projets ni d'espérances ! On veillait autour de bébé pour le défendre de la mort ; on ne le quittait pas, afin de le voir plus longtemps ; le médecin venait le matin et le soir ; et lui qui assistait à tant d'agonies et qui voyait tant d'affreux spectacles, il pleurait devant cet enfant chétif et consumé, auquel il avait naguère ouvert les yeux, à son entrée en ce monde.

L'horrible mal rongea sa proie. Le doux enfant n'avait plus ce visage angélique, pétri de lis et de roses, qu'on admirait autrefois. Décharné, livide, avec des yeux brûlants de fièvre au fond d'une orbite cave, il ne souriait plus, et sa mère même n'osait plus lui donner ces baisers tendres qui sont la joie des mères, parce qu'elle avait peur de l'endolorir.

—Le sauverons-nous, docteur ?

—Hélas ! Dieu peut toujours sauver ! Nous sommes au septième jour...

Mais en partant il dit au père :

—Ayez du courage : il vous en restera deux !

Dix coups de poignard plutôt que cette parole ! Mais le père eut du courage. Il ne pleura pas et vint regarder l'enfant longuement.

Le lendemain, le médecin fut étonné que le petit vécut encore ; il pensa que l'Ange viendrait chercher son âme pour le soir.

Et la mère avait confiance...

—Il vivra ! Pourquoi désespérer ? Dieu est bon.

C'est parce que Dieu est bon qu'il enlève tant d'enfants à leurs mères pour en faire des anges. Il leur épargne les amers désenchantements d'ici-bas, et les fait heureux avant qu'ils aient versé la première larme.

Le neuvième jour, c'était le Vendredi-Saint.

—Nous lui donnons depuis soixante heures une vie artificielle, dit le docteur. Il s'en ira avec le dernier rayon de ce triste jour.

La nuit vint. Clément vivait encore ; mais quel faible souffle ! quelle pâleur !

Pendant la nuit, il cria. La servante le promena dans la chambre, doucement ; il souleva ses paupières frangées de soie, et jeta un regard sur le lit où le père étendu reposait. Et ce regard cherchait la mère, et les petites mains de bébé s'agitèrent, et sa voix murmura :

— Papa !

— Il est sauvé, Clémence !

La mère vint, folle de joie. Mais le père fut épouvanté soudain. Ce regard suave, ces gestes gracieux, ce mot prononcé pour la première fois depuis neuf jours, n'était-ce pas la dernière lueur de la flamme prête à s'éteindre ?

Il entraîna la mère, et tous deux allèrent se cacher dans l'autre chambre où dormaient les aînés. Là, ils se mirent à genoux et prièrent.

Chaque fois qu'une porte s'ouvrait, ils tremblaient. Si tout à coup un cri retentissait !...

Mais rien, que le morne silence.

Ils priaient avec cette ferveur des affligés qui se précipitent en Dieu. Ils ne demandaient rien : Dieu entend sans qu'on lui parle. Ils se prosternaient soumis.

Il y eut une clarté grise ; puis le pourpre de l'aurore embrasa le ciel, et le soleil apparut dans sa gloire. Alors seulement, blêmes de cette veille pleine d'angoisses ajoutée à tant de voilles, ils allèrent voir l'enfant.

Il leur sourit. Il les embrassa.

Quand vint le médecin :

— C'est bien étonnant, dit-il, mais demain..

Toute la maison croyait que l'enfant n'était plus. Les amis préparaient leurs consolations pour le moment fatal, un seul excepté, qui espérait encore, parce que son jeune cœur n'était point accoutumé à la misère. Celui-là disait :

— Il est si beau Clément ! il vivra.

Les cloches sonnaient l'*Alleluia* de Pâques, et les oiseaux chantaient la Résurrection.

Le médecin pleura, ce matin, mais de joie.

— Vous devez un gros cierge à la Mère de Là-Haut. L'enfant est allé à la porte du paradis, son ange gardien l'a ramené. Il est sauvé !

Les cloches chantaient l'*Alleluia*.



Clément a repris ses joues couleur de rose. Il s'ébat sous les vieux platanes.

Il grimpe sur les genoux de l'aïeul, il sourit à grand'mère, plus fière de lui qu'une reine de son dauphin..

Et l'heureuse mère du petit ressuscité a retrouvé la paix sereine d'antan. Elle se pare de ses chers trésors, couronne de sa jeunesse.

Et la lampe illumine la veillée solitaire du père, qui travaille ardemment pour eux... seul au fond du logis embaumé de leur souvenir.

CHARLES BUET.

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Onésime, le 31 ; à Sainte-Pétronille, le 1^{er} août ; à Tewkesbury, le 3 ; à Saint-Edouard de Frampton, le 5.—Les travaux en voie d'exécution à l'intérieur de l'église de Saint-Laurent, I. O., touchent à leur fin, et sont très bien réussis.—Les RR. PP. Oblats de Saint-Sauveur font donner dans leur église une série de conférences dialoguées destinées à vulgariser davantage la connaissance de l'Encyclique « sur la condition des ouvriers. »

France.—On dit que M. l'abbé Méric, ancien professeur de théologie à la Sorbonne, sera nommé évêque d'Angers, en remplacement de Mgr Freppel.—Les journaux français qui disent à leurs lecteurs que Mgr Ireland était allé à Rome pour plaider la cause de l'indépendance de l'église américaine contre l'Allemagne, sont dans l'erreur.—Mgr Jauffret a adressé la lettre suivante à l'abbé Agarreca, condamné à 3,000 francs d'amende, pour avoir lu en chaire la déclaration des cardinaux : « C'est un honneur pour vous d'avoir été frappé sur le terrain indiqué par le Souverain-Pontife. Nous avons à respecter la chose jugée, mais cette sentence prouve, de toute évidence, que le Pape a raison de nous engager à nous unir et à continuer nos efforts pour changer, non la forme du gouvernement, mais ses lois mauvaises.

« Nous aurons tous à cœur de payer votre amende ; l'honneur, ainsi, en rejaillira quelques peu sur nous. »

Rome.—L'Encyclique aux évêques d'Italie, d'Espagne et d'Amérique, à l'occasion du centenaire de Christophe Colomb, est parue.

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC



CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX

DE QUÉBEC A SAINTE-ANNE DE BEAUPRE

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ

Commençant et après LUNDI le 6 juin 1892, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec à 7.25 a. m. 10 a. m. 5.15 p. m. 6.30 p. m.
 Arrivée à Sainte-Anne, à 8.30 a. m., 11.10 a. m., 6.25 p. m. 7.40 p. m.
 Départ de Sainte-Anne à 5.20 a. m. 7.20 a. m. 11.50 a. m. 4.30 p. m.
 Arrivée à Québec à 6.25 a. m. 8.25 a. m. 12.55 p. m., 5.40 p. m.

POUR LES CHUTES MONTMORENCY

Départ de Québec à 2.00 p. m. Départ de Montmorency à 4.00 p. m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec à 6.05 a. m. 7.10 a. m. 8.20 a. m. 2.00 p. m. 6.30 p. m.
 Arrivée à Sainte-Anne, à 6.50 a. m. 8.20 a. m. 9.05 a. m. 3.10 p. m., 7.40 p. m.
 Départ de Sainte-Anne à 5.20 a. m. 7.10 a. m. 11.50 a. m. 4.30 p. m.
 Arrivée à Québec à 6.25 a. m. 8.00 a. m. 12.55 p. m. 5.40.

Les trains du dimanche qui laissent Québec à 6.05 a. m. et 8.20 a. m. et le train qui laisse Sainte-Anne à 7.10 a. m. n'arrêtent pas aux stations intermédiaires.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. P. RUSSELL, Surintendant,

G. S. CRESSMAN, Gérant.

PIANOS ET ORGUES

Le plus grand assortiment à Québec provenant de fabriques américaines et canadiennes, est chez les éditeurs Bernard, Fils & Cie. Le choix se compose des marques de fabriques de renom suivantes :

Hallett, Davis & Co..... Boston
 O. Newcombe & Co..... Toronto
 Mendelssohn Co..... "

Schubert Piano Co..... New-York
 Evans, Bros Piano Cos... Ingersoll
 Uxbridge Piano Co..... Uxbridge

Thomas Organ Co.... Hoodstock
 W. Doherty & Co.... Clinton

HARMONIUM

Uxbridge Organ Co.... Uxbridge
 W. Bell & Co..... Guelph

DEUX SUPERBES PIANOS D'OCCASION

en parfait ordre et à très bas prix, fabriqués par Evans Bros pianos et R. S. Williams & Son. Ces pianos ont été quelque peu en usages, ils sont néant moins en PARFAIT ORDRE, et ne cèdent en rien à ceux sortant de la manufacture - on considère des montants d'argent que nous avons reçus sur ces pianos, nous pouvons les vendre beaucoup au-dessous de leur valeur actuelle et avec une GARANTIE

INSTRUMENTS DE CUIVRE ET A CORDE pour corps de musique.

SEULE AGENCE

Autorisée à Québec de la Machine à Coudre sans rivale. LA DOMESTIC de New York.

BERNARD, FILS & Cie, | DE MUSIQUE

135 & 137, RUES ST-JEAN ET STE-URSULE, H.-V.

(En face de M. McWilliam, confiseur).

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. "

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

CATÉCHISME

DE L'ENCYCLIQUE SUR LA CONDITION DES OUVRIERS

A VENDRE Au bureau de la " SEMAINE RELIGIEUSE. " PRIX : 5 cents l'exemplaire ou 3 piastres le cent.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE CANADIENNE.

PIANOS :

Heintzman & Cie.,
Wm Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Decker Bros. N.-Y.,
Schiedmayer, etc

HARMONIUMS :

Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Cornwall & Cie.,
Burdet & Cie.,
Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS. LE DAVIS (A ENTRAÎNEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes), VITRINES POUR COMPTOIR

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUÉBEC.
Téléphone, 270.